



Mensualité de crédit "imaginaire" après 25 ans!

Par **FRAMBOISE42**, le **20/06/2011** à **21:09**

Bonjour,

Mon père de 85 ans vient de recevoir une lettre d'huissier mandaté par CREDIREC pour une somme de 757,58 E à recouvrir. Renseignement pris, cette société a racheté des dossiers à CREDIPAR (ste de crédit achat PEUGEOT) Mon père avait effectivement pris un crédit chez eux , crédit soldé le 05/05/2010 (un courrier lui a même confirmé la fin de son crédit. Le petit hic c'est que le dossier pour lequel l'huissier est mandaté daté de 1986 (eh oui, 25 ans) mais le pire c'est que mon père n'avait jamais pris de crédit chez eux , toujours par sa banque STE G. Le crédit contracté en 1986 a été fait en premier lieu auprès de son assureur AXA et racheté par sa banque. Seules 2 mensualités (d'après ses souvenirs) ont été payées avec un carnet qu'AXA lui a demandé de rendre. Il me dit avoir été contacté en 2008 par quelqu'un et qu'il leur avait écrit qu'il n'avait pas fait de crédit en 1986 par !crédipar.

L'huissier laisse une semaine pour que je vois cette histoire mais mon père est très perturbé car il n'apprécie pas qu'on dise qu'il doit de l'argent car il n'a pas de dettes. De plus au bout de 25 ANS , la banque aura-t-elle les documents . L'huissier a dit qu'il n'avait pas d'autres renseignements et Crédirec pareil par contre Crédirec prétend que mon père était "fiché Banque de France " alors quand il a su il est tombé des nues . Il est dans la Loire et moi dans le 94;

qUE FAIRE ?

Merci de votre aide

Par **mimi493**, le **20/06/2011** à **22:55**

LRAR à ceux qui réclament, exigeant le titre exécutoire permettant de réclamer cette somme,
qu'à défaut, on le laisse tranquille
Ne discutez pas avec ces gens-là

Par **FRAMBOISE42**, le **20/06/2011** à **23:14**

merci Mimi pour votre réponse, cela correspond à mes petites recherches sur le net
Merci encore